



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, couramment connue sous le nom de The Episcopal Church, est une confession chrétienne qui compte deux millions de membres répartis dans 17 pays. Elle est une province membre de la Communion anglicane mondiale. En tant que chrétiens, nous croyons que toute l'humanité a été créée à l'image de Dieu et que tous les hommes sont égaux devant Dieu. Nos Écritures, la voie de Jésus-Christ et notre Alliance baptismale nous invitent à « rechercher le Christ pour le servir dans les personnes », indépendamment du sexe.

Ces valeurs nous amènent à reconnaître et à soutenir les progrès des États Membres et des organismes des Nations Unies en matière d'autonomisation des femmes et les filles à travers le dialogue et l'adoption de normes et d'instruments juridiques internationaux, notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la résolution 1325 du Conseil de sécurité, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons de leur application par les États Membres et de l'amélioration enregistrée en matière de protection des droits de l'homme pour les femmes et les filles.

Les épiscopaliens ont accompagné l'Organisation des Nations Unies dans l'exécution du présent travail depuis sa création. Nous avons mené des activités de plaidoyer aux Nations Unies et au niveau national, adoptant des programmes et des politiques dans nos congrégations et agences. Notre Église a appuyé la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement depuis 2000 et ceux-ci sont devenus une priorité missionnaire depuis 2006. Nous avons participé au dialogue qui a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nos instances dirigeantes ont décidé, en juin 2015, de réaffirmer et de soutenir notre participation continue et notre appui financier à la mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement durable. Nous soutenons l'inclusion de l'objectif distinct sur l'égalité des sexes et reconnaissons, qu'en fin de compte, tous les dix-sept objectifs font de l'autonomisation des femmes et des filles une condition nécessaire pour parvenir à un développement durable pour tous.

Tout en nous félicitant de ces progrès, et afin de garantir que « personne ne soit laissé à la traîne », nous exhortons les États Membres à adopter et appliquer promptement des lois sur ces besoins urgents.

Permettre aux femmes d'accéder au pouvoir et aux postes de responsabilité

Nous encourageons les États Membres à redoubler d'effort pour s'assurer que les femmes participent à la prise de décision à tous les niveaux de la société. De sérieuses entraves continuent de les empêcher de jouer un rôle prépondérant dans les sphères politique, commerciale et éducative. Les femmes qui cherchent à accéder à des postes de responsabilité et à participer à la prise de décision sont freinées par des obstacles politiques et financiers, les ressources insuffisantes des familles monoparentales, la sous-évaluation et l'absence de reconnaissance du travail non-rémunéré et de la contribution des femmes au développement de la société, à l'insuffisance des ressources, l'absence d'options de garde d'enfants peu

coûteuses et l'inégalité des revenus entre les femmes et les hommes. Conséquence de ces carences en matière de représentation, les femmes peinent à faire entendre leur voix effectivement et à parler de leurs besoins, elles disposent de peu de modèles pour encourager leur progrès, et leur dépendance aux hommes continue, toutes choses qui affectent leur capacité à s'occuper de leur famille et, le cas échéant, abandonner les relations violentes et abusives.

Nous invitons les États Membres à :

- Continuer à éduquer les citoyens sur la question de la discrimination fondée sur le sexe, qui porte atteinte à la dignité des femmes et des filles;
- Réduire les insuffisances en matière de représentation des femmes dirigeantes à tous les niveaux et dans tous les secteurs, y compris par l'introduction de quotas ou de nominations directes, mesures qui sont plus efficaces que les élections;
- Produire des rapports statistiques sur les disparités en matière de revenus entre les femmes et les hommes et combler les inégalités en matière de salaire.

Renforcer le pouvoir économique des femmes et des filles et promouvoir leur indépendance

Nous invitons les États Membres à surmonter les obstacles qui empêchent les femmes et les filles de s'épanouir pleinement en tant qu'individus et acteurs du développement économique de la société. Les pratiques culturelles patriarcales les maintiennent dans l'ombre en contraignant les filles à abandonner les études plus tôt que les garçons pour prendre soin des membres de la famille et se consacrer aux tâches ménagères non rémunérées ou alors pour se marier précocement. L'éducation publique bénéficie de financements trop faibles pour répondre aux besoins quand elle n'est pas hors de portée, même dans les pays développés. L'absence de congé de maternité ou de paternité et de services de garde d'enfants maintient les femmes dans la situation de pourvoyeuse de soins. L'accès à des soins de santé à un coût abordable constitue un autre défi. Les croyances culturelles, religieuses et sociales pourraient hypothéquer la capacité des femmes à participer aux choix liés à leur corps, à leur santé sexuelle et procréative et à la taille de leurs familles. Les systèmes juridiques et économiques patriarcaux défavorisent les femmes ou les excluent de l'accès à la propriété foncière et de la création d'entreprise, des transactions financières et de la signature de contrats. Dans certaines régions, l'extraction des ressources, notamment des gisements miniers, met en danger la santé des femmes et des filles ainsi que leurs familles.

Nous invitons les États Membres à :

- Favoriser l'adoption de politiques éducatives et l'organisation de campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'éducation des femmes et des filles, y compris leur formation aux fonctions de direction;
- Accorder la priorité au financement de l'éducation publique et aux soins de santé destinés aux femmes et aux filles;

- Exiger pour les hommes et les garçons une éducation sensible à la question de la discrimination fondée sur le sexe;
- Offrir des mesures incitatives économiques aux familles démunies pour les encourager à maintenir les filles à l'école au lieu de les en retirer pour s'occuper des tâches domestiques;
- Interdire les pratiques environnementales qui ont des conséquences négatives sur la santé des femmes et des filles;
- Améliorer l'accès à la gamme complète de services de santé sexuelle et procréative, y compris le planning familial et la prévention des maladies;
- Accorder des congés de maternité et de paternité et plafonner les coûts excessifs afférents à la garde des enfants.

Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles

Nous exhortons les États Membres à poursuivre leurs efforts pour combattre le fléau mondial que représentent la discrimination à l'égard des femmes et la violence sexiste qui continuent de nuire aux femmes et aux filles, à leurs familles et à leurs communautés. L'ampleur de ce fléau est telle que nous pensons que le thème de l'évaluation de cette année doit être en pris compte si nous voulons réussir à traduire dans les actes le thème prioritaire liant l'autonomisation des femmes au développement durable.

Malgré les progrès enregistrés en matière de sensibilisation et d'adoption de lois nationales sur ces questions, il demeure nécessaire de poursuivre l'éducation du public sur la prévalence et l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et des filles dont l'une des causes est la discrimination dont elles font l'objet. Nous dénonçons aussi l'influence néfaste des médias, de la publicité, des industries du divertissement et de la mode qui font l'éloge de la violence sexiste, ou y incitent, à travers des représentations stéréotypées et la chosification des femmes.

Nous invitons les États Membres à :

- Continuer de soutenir les campagnes de sensibilisation et d'éducation organisées par les Nations Unies et la société civile sur la violence sexiste et sa prévalence, y compris ses causes profondes, notamment les croyances culturelles et les pratiques sexistes;
- Accroître le financement des programmes de soutien aux victimes et augmenter le nombre de refuges et de maison d'accueil sûrs;
- Former un plus grand nombre d'agents des forces de l'ordre en matière d'intervention appropriée en cas de violence domestique, de poursuite des auteurs de ces violence et de garantie de l'efficacité des ordres d'interdiction de l'usage de la force;
- Accorder la priorité aux interventions contre la traite des personnes et poursuivre la collaboration avec les organismes internationaux et nationaux ainsi qu'avec la société civile;

- Ratifier et mettre en œuvre, à l'échelle universelle, des mesures liées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son Protocole facultatif;
- Étudier la façon dont les médias, la publicité, le divertissement et l'industrie de la mode exacerbent la violence à l'égard des femmes et des filles et en rendre compte;
- Soutenir les campagnes visant à éduquer et mettre en garde contre la culture de la violence.

Accorder un traitement préférentiel aux femmes et aux filles marginalisées

En tant que chrétiens, les épiscopaliens en particulier sont appelés à aider à améliorer les conditions des personnes les moins considérées, perdues, et marginalisées et celles qui sont fréquemment oubliées. De nombreux groupes de femmes sont concernés, mais nous mettons particulièrement l'accent sur les besoins des femmes handicapées, des femmes de couleur, des femmes issues de groupes minoritaires sur la base de leur ethnie, de leur orientation ou identité sexuelle; des femmes réfugiées ou immigrées, des femmes et des filles déplacées par la guerre ou qui ont volontairement quitté leur pays; des femmes autochtones et âgées; des femmes victimes de l'esclavage et de la traite des personnes; des femmes à la tête de familles monoparentales; des femmes rurales et des femmes de pays en développement. Très souvent, les besoins de ces groupes ne sont malheureusement pas satisfaits ou sont relégués au second plan par rapport aux objectifs et programmes sociaux d'intérêt plus général. Par conséquent, ils sont perpétuellement défavorisés, déplacés en permanence et, par rapport à leurs communautés, négligés par les politiques de développement.

Nous invitons les États Membres à :

- Accorder un financement préférentiel et des ressources à des conditions avantageuses en vue de la réalisation de programmes et l'apport de ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de ces groupes;
- Garantir une intervention rapide et juste des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire dans les communautés où la violence domestique est particulièrement élevée, y compris mais sans s'y limiter, aux populations autochtones, minoritaires, immigrantes et pauvres;
- Promouvoir la connaissance de la culture et la formation à la sensibilité culturelle à travers des campagnes d'éducation publique;
- Étendre les services de santé et les médicaments, à un coût abordable, aux femmes rurales, sans emploi, pauvres et âgées, aux femmes handicapées, aux migrants sans papiers et aux femmes réfugiées;
- Investir dans l'enseignement à distance pour les femmes et les filles qui n'ont pas accès aux infrastructures de l'éducation formelle en raison de l'éloignement, d'un handicap ou d'autres facteurs.

En tant que chrétiens, nous sommes aussi appelés à apporter un témoignage prophétique sur les systèmes injustes d'oppression, bien souvent interdépendants, afin de répondre aux violences de toutes sortes et œuvrer pour la paix et la réconciliation. Nous invitons les États Membres et l'Organisation des Nations Unies à poursuivre les progrès enregistrés jusqu'ici dans le cadre des objectifs de développement durable et à consolider les valeurs, les principes, la législation et l'application des programmes en faveur de la justice et de l'égalité entre les sexes, afin qu'ils profitent enfin à toute l'humanité.
